



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 10 septembre 2018, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 26 par le maire, Jonathan Lapierre.

R1809-1221

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Vente d'immeuble – Lot 4 273 327 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Postes de préposés aux salles communautaires – Statut régulier à temps complet et statut temporaire
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 331 – Fourniture de carburant
 - 7.4.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 333 – Fourniture d'un véhicule de type fourgon utilitaire
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 août 2018
 - 7.6.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 11, allée du Versant – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.6.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 15, chemin Bourgeois – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.6.4 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 255, chemin des Caps – Village de Fatima
 - 7.6.5 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 795, chemin Turbide – Village de Cap-aux-Meules
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n°2018-13 décrétant des dépenses de 5 400 000 \$ relatives à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave et un emprunt de 1 394 486 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2018-13 décrétant des dépenses de 5 400 000 \$ relatives à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave et un emprunt de 1 394 486 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

- 7.10.3 Adoption du Règlement n° 2018-12 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 770 000 \$
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1809-1222

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1809-1223

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 23 août 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 669 569,43\$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Vente d'immeuble – Lot 4 273 327 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RESSOURCES HUMAINES

R1809-1224

Embauche de personnel – Postes de préposés aux salles communautaires – Statut régulier à temps complet et statut temporaire

CONSIDÉRANT QUE le 18 juillet dernier, le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage interne et externe de deux postes de préposés aux salles communautaires, l'un permanent à la suite d'une démission et l'autre temporaire pour assurer le remplacement durant un congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE quinze candidatures ont été reçues dans le cadre de cet affichage parmi lesquelles cinq ont été convoquées à une entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection au terme de ce processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche des deux personnes suivantes pour le poste ayant été attribué à chacun :

- M. Gaétan Cyr, préposé aux salles – Statut régulier temps complet
- Mme Annie Turbide, préposée aux salles – Statut temporaire

En vertu de la convention collective, M. Cyr et Mme Turbide seront soumis à une période de probation aux fins de formation et d'évaluation.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

N° de résolution
ou annotation

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1809-1225

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 331 – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement a procédé, en août dernier, à un appel d'offres sur invitation auprès des propriétaires de stations d'essence des Îles relativement à la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été déposées, lesquelles sont les suivantes :

Soumissionnaires		Remise / litre
D.S.L. Auto inc. (IHA)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	0 ¢ 1.15 ¢
Garage R. Bourgeois (IHA)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	0 ¢ 2 ¢
Stations Deli (EDN)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	1 ¢ 3 ¢
Fatima Station Service inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	3 ¢ 3 ¢
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	3 ¢ 4.5 ¢
Garage central (HAM)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	0 ¢ 0 ¢
Station service de la Pointe (HAM)	<i>Essence régulière</i> <i>Diesel</i>	0 ¢ 0 ¢

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les offres soumises par les fournisseurs suivants :

- Garage R. Bourgeois – L'Île-du-Havre-Aubert
- Stations Deli – L'Étang-du-Nord
- Les Entreprises Rilathes inc. – Cap-aux-Meules
- Fatima Station Service inc.– Fatima

Tel qu'il est stipulé au devis, chacun des contrats attribués aux soumissionnaires retenus prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour se terminer le 31 août 2019.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

R1809-1226

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 333 – Fourniture d'un véhicule de type fourgon utilitaire

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé, le 21 août dernier, à un appel d'offres sur invitation relativement à l'acquisition d'un véhicule de type fourgon utilitaire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

- Plymouth Chrysler des Îles au prix de 36 467 \$;
- Chevrolet Buick GMC au prix de 44 374;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil retienne l'offre déposée par Plymouth Chrysler des Îles relativement à la fourniture d'un véhicule Ram Promaster 1500, année 2018, au prix de 36 467 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des travaux publics, Caroline Richard, à signer tout document requis à cette fin.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la Municipalité, sur une période de six ans.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1809-1227

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 août 2018

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 août 2018.

R1809-1228

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 11, allée du Versant – Village de L'Étang-du-Nord

Les propriétaires de la résidence sise au 11, allée du Versant, du village de L'Étang-du-Nord, souhaitent construire un bâtiment secondaire dont l'implantation ne respecterait pas le règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment empiétant en partie dans la cour latérale alors que celui-ci, en raison de sa superficie, devrait être en totalité dans la cour arrière.

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la décision défavorable rendue à l'égard de ce projet par le conseil le 12 juin dernier, les propriétaires ont accepté de revoir leur projet;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière des changements apportés par les propriétaires en date du 13 août dernier, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil l'acceptation du projet tel qu'il a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire sera implanté à l'arrière de la résidence, que celui-ci n'affectera pas l'équilibre visuel du voisinage et que son positionnement suit le même angle que celui de sa résidence principale et de la résidence voisine;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans L'Info-municipale, en date du 24 août 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître comme étant conforme le positionnement du bâtiment secondaire sis au 11, allée du Versant, du village de L'Étang-du-Nord;

d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis pour la réalisation de ces travaux de construction, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de l'environnement.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

N° de résolution
ou annotation

R1809-1229

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 15, chemin Bourgeois – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Les propriétaires de la résidence sise au 15, chemin Bourgeois, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent agrandir un bâtiment secondaire dont l'implantation ne respecterait pas le règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment empiétant en partie dans la cour latérale alors que celui-ci, en raison de sa superficie, devrait être en totalité dans la cour arrière.

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain ne permet pas aux propriétaires d'exécuter des travaux d'agrandissement dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'implantation d'origine et que ces travaux sont relativement mineurs;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans l'Info-municipale, en date du 24 août 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée par les propriétaires, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis à la réalisation de ces travaux d'agrandissement.

R1809-1230

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 255, chemin des Caps – Village de Fatima

Les propriétaires de la résidence sise au 255, chemin des Caps, du village de Fatima, souhaitent construire un bâtiment secondaire dont l'implantation ne respecterait pas le règlement de zonage actuellement en vigueur.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment empiétant en partie dans la cour latérale alors que celui-ci, en raison de sa superficie, devrait être en totalité dans la cour arrière.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation soumis par les propriétaires donne l'effet d'un mur imposant le long de la route principale, brisant ainsi l'harmonie du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires peuvent se tourner vers une autre option permettant de mieux intégrer le bâtiment au secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation négative faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans L'Info-municipale, en date du 24 août 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de refuser cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de l'environnement;

de recommander aux propriétaires de revoir leur projet de sorte à favoriser une meilleure intégration du bâtiment secondaire.

R1809-1231

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 795, chemin Turbide – Village de Cap-aux-Meules

La propriétaire de la résidence sise au 795, chemin Turbide, du village de Cap-aux-Meules, souhaite procéder à l'agrandissement de son bâtiment principal, le long du mur latéral droit. Or, à la lumière des informations fournies par la propriétaire, cette annexe empiéterait dans la marge latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal situé à 1,4 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans L'Info-municipale, en date du 24 août 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis pour la réalisation de ces travaux d'agrandissement.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1809-1232

Avis de motion – Règlement n°2018-13 décrétant des dépenses de 5 400 000 \$ relatives à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave et un emprunt de 1 394 486 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller (ère), M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses de 5 400 000 \$ relatives à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave et un emprunt de 1 394 486 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1809-1233

Dépôt du projet de règlement n° 2018-13 décrétant des dépenses de 5 400 000 \$ relatives à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave et un emprunt de 1 394 486 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la réalisation de travaux de protection des berges visant à contrer l'érosion côtière dans le secteur de La Grave;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-13 séance tenante.

R1809-1234

Adoption du Règlement n° 2018-12 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 770 000 \$

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 13 juin 2006, le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement pour augmenter son fonds de roulement à 770 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2018-12 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 770 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Demande d'acquisition de terrain – Ancien site du phare de Millerand – Attente d'une réponse du gouvernement fédéral concernant les garanties
- ❖ Entretien du phare de L'Étang-du-Nord – Si des investissements ont été effectués par le conseil depuis la dernière séance et si ce bâtiment est considéré comme excédentaire
- ❖ Précision sur les travaux de réfection effectués sur le chemin du Phare
- ❖ Bilan de la saison touristique 2018 – Droit de parole de la population
- ❖ Nouveau centre multisport municipal – Précision demandée quant à l'observation de microfissures dans le béton – Mesures envisagées pour régler la situation.

R1809-1235

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 21.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier